

Handicap

La nouvelle version du guide "Accès à l'aide humaine de la PCH" sera diffusée en mars

- Par Sandrine Vincent - 01/02/2017

La version définitive du guide d'appui aux pratiques des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), intitulé "Accès à l'aide humaine de la prestation de compensation du handicap" (PCH), sera diffusée aux MDPH "au début du mois de mars, **après prise en compte des dernières observations des associations et des professionnels des MDPH**", indique la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans un communiqué publié lundi 30 janvier.

Très critiquée, notamment par la Coordination handicap et autonomie **qui demande son abrogation**, la première version de ce guide, adressée à l'ensemble des MDPH mais testée que par certaines d'entre elles depuis 2014, devait être révisée pour le printemps 2017 afin de tenir compte des résultats de son évaluation effectuée en 2015 et 2016 par le cabinet Gerontoclef et des remontées des associations, avait indiqué aux ASH, en décembre dernier, la directrice de la CNSA, Geneviève Gueydan.

La caisse a donc réuni les associations, le 27 janvier, pour leur présenter **une nouvelle version du guide qui, selon elle, "insiste davantage sur l'appréciation globale des besoins en lien avec le projet de vie, conformément aux principes de la loi 'handicap' de 2005"**. De plus, l'outil Excel d'appui à la détermination des temps d'aide humaine, qui chiffrait de façon extrêmement précise et restrictive les actes de la vie quotidienne pris en compte pour évaluer les besoins de la personne handicapée, "*ne figure plus en annexe*" du guide, assure la CNSA.

Ce guide, rappelle la caisse, poursuit trois objectifs :

- aider à la connaissance et à l'appropriation du cadre juridique et technique relatif au volet "aide humaine" de la PCH et ainsi à une compréhension commune ;
- expliciter les différentes dimensions du volet "aide humaine" de la PCH pour améliorer les pratiques des professionnels des MDPH ;
- contribuer à un langage commun et à une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer le service rendu et les réponses apportées aux usagers.